

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5188

présenté par
M. Nogal, rapporteur thématique

ARTICLE 41

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« extrêmement consommateur d'énergie ou très consommateur d'énergie »

les mots :

« de la classe F ou de la classe G ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.